



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (COFIN) SUR LE PREAVIS
N° 11/2024 « Demande de crédit de CHF 315'000.00 pour le remplacement d'une
canalisation d'eaux claires et pour le remplacement de l'éclairage public sur le
chemin des Ecoliers à Pampigny »**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères Collègues, Chers Collègues,

La commission des finances du Conseil Communal (CoFin) composée de Mesdames Anick Delay et Ruth Mueller et Messieurs Gilles Jotterand, Adrian Marti, Pascal Stump, Nicolas Walker et Felix Mann (rapporteur) s'est réunie le 26 août en présence de la Municipalité in corpore pour statuer sur le préavis municipal n° 11/2024. Elle déclare et certifie qu'elle a procédé à sa mission avec toute l'attention voulue.

Tout d'abord, la CoFin remercie Monsieur Serge Gambarasi pour la rédaction claire et transparente de ce préavis. Grâce à cette transparence, la CoFin n'avait que très peu de questions à poser. Ces quelques questions ont été transmises à la Municipalité par e-mail avant la séance précitée et les réponses reçues étaient concluantes.

La CoFin salue la démarche entreprise par la Municipalité, à savoir de rencontrer les riverains avant de déposer ce préavis et ce, dans le but principal de réduire le risque d'opposition.

Quant au financement proposé des travaux, la Municipalité suit les recommandations du canton dans le cadre du MCH2 pour la durée de l'amortissement ce qui explique pourquoi ces travaux ne seront pas financés par le biais du fonds de réserve « épuration d'eau ».

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la CoFin unanime vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter le préavis 11/2024 « Demande de crédit de CHF 315'000.00 pour le remplacement d'une canalisation d'eaux claires et pour le remplacement de l'éclairage public sur le chemin des Ecoliers à Pampigny » selon les conclusions de la Municipalité mentionnées dans le préavis précité.

Hautemorges, le 27 août 2024

FELIX MANN
(Rapporteur)

Adrian Marti
(Membre de la CoFin)